

①

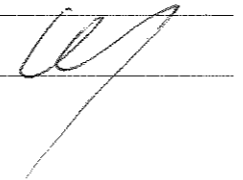
le 22 juin 2018. ~ 10h30

Je suis venue rencontrer le commissaire enquêteur pour parler de mes projets concernant les parcelles C 2059 et C 2060 de Turenne Gare, pour lesquelles un CV a été renouvelé en mars 2018. Le projet étant de construire deux maisons individuelles comme indiqué dans la demande de CV et sur mes plans montrés au commissaire enquêteur, j'envisage de déposer une demande de permis de construire très rapidement mais d'une part je réfléchis à partir de plusieurs plans et devis, d'autre part je m'inquiète pour le projet de PLU qui prévoit de les classer en secteur AP5.

A titre personnel, j'ai transmis ces parcelles (qui viennent de mes ancêtres à Turenne) à mes 3 enfants (nous sommes 4 copropriétaires), en 2016, et ce terrain étant constructible, j'ai payé les droits afférents.

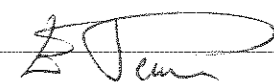
A titre collectif, concernant l'aménagement de Turenne Gare, je ne suis pas une spécialiste de l'environnement, mais mon impression est que des constructions sur ces parcelles auraient une vraie logique de continuité de l'habitat avec l'existant, ce qui d'ailleurs avait conduit à la carte communale actuelle. En effet il y a des habitations tout le long de la D150, puis un petit arrêt, au niveau de mes parcelles, puis de nouvelles constructions, qui apparaîtraient comme de l'habitat isolé et désordonné si ma "dent creuse" restait vide. Mes arguments, bien que

le Maire



basi sur mes préoccupations personnelles, visent aussi à montrer tout l'intérêt de construire, non seulement pour amener des habitants supplémentaires à la commune, mais pour l'esthétique de la zone pavillonnaire de Turenne Gare.

Edith BERTRAND



②

le C.E



le Maire

